

Le Conseil municipal du 16 juillet 2020 a adopté le compte administratif 2019

Conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, décret n° 93-570 du 27 mars 1993, les données synthétiques relatives à la situation financière de la ville sont portées dans le tableau ci-dessous.

Ratios	CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 111 €
Produit des impositions directes / Population	648 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 252 €
Dépenses d'équipement brut / Population	177 €
Encours de dette / Population	800 €
Dotations globales de fonctionnement / Population	89 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	70,8 %
Effort fiscal	139,8 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	93,1 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,1 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	63,9 %

Les documents budgétaires peuvent être consultés en mairie et sur le site internet www.orvault.fr